

FINANCEURS

ADAPTATION DES NORMES DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX ANTILLES FRANÇAISES

RÉUNION N°2 DU COMITÉ DE PILOTAGE

MARDI 31 AOUT 2021 – 14h30

Réf : BatiSolid/COPIL/002

Lieu : Bureaux Caraib Moter – ZI de la Lézarde – Lamentin + distanciel en visioconférence

Résumé de la réunion :

Nombre total de participants : 6 en présentiel et 22 en visio-conférence

Heure de début : 14h30

Heure de fin : 16h50

OBJET DE LA RÉUNION :

- Point d'étape M+2 après le démarrage du projet

Gwladys BAUDEL introduit la réunion et présente l'ordre du jour qui sera traité :

1. Présentation du planning général du projet – Activités durant les mois de juillet et août 2021
2. Présentation du Système d'Information du projet
3. Présentation du projet de plan de communication générale
4. Présentation du procédé technique Revêtement Mural Parasismique (REMUPA) objet du groupe de travail n°13 (RIS'K)
5. Point financier

Un tour de table de présentation des participants à la réunion est organisé.

Visio-conférence		Présentiel	
Audrey BERAL	CERC Guadeloupe	Paul-Louis BOURROUILLOU	CERC Martinique
Jean-François CACLIN	CROA Martinique	Gwladys BAUDEL	CERC Martinique
Raymond GRANVILLE	CGTM	Yann HONORE	CERC Martinique
Félix HAPPIO	CAPEB	Bernard HOLO	UNTEC
Denise NEWTON	CAPEB/CERC	Steve-Michel SIMPHOR	CTM
Yan SIDIBE	FFB Martinique	Tony BOCLE	CCIM /COBATY/CERC Mtq.
Yves SIDIBE	FFB Martinique		
Ronny CLERIL	SIMAR		
Sandra MIRAILH	Action Logement		
Alain CORIDON	Action Logement		
Serge CAPGRAS	COBATY		
Emmanuelle COLAS	COBATY		
Annie-Dominique POULLET	RIS'K		
Grégory LEFEBVRE	DEAL		
Eloi BERNET	KEBATI		
Florence TALPE	KEBATI		
Nadine DEMAZY	DRFIP		
Jean-Yves BONNAIRE	AMO BatiSolid		
Emmanuel JOSEPH	AMO BatiSolid		
Elodie EUGENIE-CHARLOTTE	AMO BatiSolid		
Ludovic BLONDEAU	AMO BatiSolid		
Sébastien MICHEL	AMO BatiSolid		

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu de la réunion précédente. La parole est donnée à l'AMO BatiSolid.

Tout d'abord, l'équipe AMO BatiSolid présente l'état d'avancement du projet qui présente un caractère inédit par son ambition et la volonté de co-construire des solutions endogènes adaptées pour améliorer la qualité et la résilience du bâti des territoires antillais.

Jean-Yves BONNAIRE rappelle le caractère novateur de la méthodologie qui continuera à être déployée tout au long de la seconde phase ce projet d'adaptation des normes de construction. L'objectif est de mobiliser le savoir et le savoir-faire des professionnels de la construction pour une cause territoriale. Il précise également qu'il s'agit d'une mission délicate car le projet impacte un pilier très important dans la vie des citoyens : l'habitat. Même si le corpus normatif impacte le bâti à construire, il y a également une volonté au travers de ce projet, d'apporter des solutions aux problématiques du bâti existant, à réhabiliter ou conforter.

La maîtrise du coût des adaptations normatives sera également un fil conducteur du projet afin que cette évolution ne soit pas techniquement pertinente mais *in fine* rejetée. En effet, il est nécessaire d'apprécier, d'évaluer le bénéfice/risque des éventuels surcoûts de l'adaptation des normes de construction pour limiter l'expression d'oppositions multiples. Dans cette même veine, les impacts de l'adaptation des normes existantes devront être mesurés/évalués dans la durée grâce à un observatoire de la sinistralité locale. En clair, l'objectif à long terme est de réduire la sinistralité et son coût associé. *In fine*, les assureurs et dans une moindre mesure les financeurs des projets pourraient donc devenir les prescripteurs de la norme.

Il faut de surcroît que les conditions soient réunies pour laisser une libre expression à l'innovation pour les projets à déployer.

Concernant les actions de communication accompagnant la démarche projet et la production des livrables, l'AMO BatiSolid estime qu'il s'agit d'un point très important, en particulier dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis de la règle. Il est fondamental de partager ces normes avec comme but ultime que les populations locales se les approprient et que tous les mettent en œuvre.

Les membres du COPIL demandent qu'un budget exhaustif soit établi pour borner les actions de chacun des intervenants en matière de communication, gage d'une visibilité optimale pour l'engagement des dépenses du projet.

1. Présentation du planning général du projet – Activités durant les mois de juillet et août 2021

Les actions/tâches réalisées durant les 2 mois écoulés dans la phase d'amorçage du projet sont exposées (cf. pptx)

La chronologie globale du projet est présentée au travers des 13 groupes de travail (GT) qui seront progressivement activés (cf. annexe). Les livrables de chacun des groupes de travail seront, soit un référentiel local, soit une annexe au NF DTU, soit une note technique. Le livrable du GT10 est un guide inédit du fait qu'il croise les 2 aléas : cyclone et séisme. D'ailleurs, l'AFPS propose à la CERC la mise à jour de 2 autres guides (guide de construction paracyclonique de maisons en bois et les règles simplifiées pour les petits bâtiments- RSPB)

Quelques remarques sont apportées sur certains groupes de travail :

- GT1 : Ce travail sera réalisé en continuité du plan qualité béton de la DEAL ;
- GT3 : Groupe pour lequel il y a plus de réunions de prévues par rapport aux autres groupes. Il y aura la possibilité de réaliser des travaux d'application sur des ouvrages ;
- GT4 : Traitement d'une problématique pertinente surtout avec notre climat tropical humide ;
- GT5 : L'apport des industriels locaux est très attendu sur ce sujet ;
- GT7 : Il existe des projets en cours sur d'autres DROM avec lesquels il sera approprié de se coordonner ;
- GT8 : Le focus sera mis sur les tuiles car le sujet des tôles a été traité grâce à une action menée en 2019 et 2020 sur financement du programme PACTE ;
- GT9 : Il est rappelé que la CTM a encore la main sur la RTA DOM mais que l'habilitation « énergie » de la collectivité est tombée. Ce GT va travailler sur les adaptations de la RTM quitte à ce que le portage « juridique » du travail soit décidé ultérieurement ;
- GT12 : L'objectif est aussi de recueillir l'information sur la sinistralité à faible coût qui échappe pour l'heure au système assurantiel – exemple : sinistres mineurs carrelage - ;
- GT13 : Le point fort de ce groupe est qu'il est le seul qui concerne le bâti existant.

Vu la situation sanitaire actuelle, l'édition 2021 du séminaire annuel BatiSolid, déjà reporté en 2020, devrait se dérouler sous un format différent pour s'adapter au contexte. Il semble néanmoins essentiel d'ancrer cet évènement dans le calendrier des professionnels du bâtiment.

Questions :

Au sujet de la réunion d'information destinée aux experts contributeurs, comment va-t-elle se passer ?

A ce jour, la CERC Martinique dispose déjà d'une base fournie de contacts issue de la 1ère phase du projet. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet de mieux faire connaître le projet et d'attirer plus d'experts-contributeurs en particulier des entrepreneurs du BTP utilisateurs de la norme, des négociants en matériaux, des économistes de la construction dont l'implication a été limitée lors des travaux de la phase 1.

Qu'en est-il du partenariat avec l'AFPS (Agence Française du Génie Parasismique) ?

Le contact privilégié pour l'AFPS est M. Paul QUISTIN, membre de l'AFPS Guadeloupe, proposant un accompagnement très spécifique sur la mise à jour de 2 guides.

2. Présentation du Système d'Information du projet

Emmanuel JOSEPH prend la parole afin d'exposer les solutions apportées aux problématiques de gestion d'un projet ambitieux, dense et multi-activités. Un Système d'Information dédié viendra en soutien du projet. (cf. pptx)

L'orientation retenue est de mettre directement en place un espace de travail numérique unifié.

Pour plus de transversalité dans ce projet, il apparaît intéressant que tous les experts-contributeurs puissent avoir un accès en lecture seule aux travaux des autres groupes de travail. Un même expert contributeur pourra bien entendu participer à plusieurs GT.

Questions :

Qui aura accès à cet espace de travail ?

Uniquement les personnes habilitées et autorisées dont l'identification se fera par adresse électronique. Des séances de prise en main seront organisées par l'AMO.

3. Présentation d'un projet de plan de communication générale

Jean-Yves BONNAIRE présente les grandes lignes des actions projetées en matière de communication institutionnelle, professionnelle et grand public.

Le COPIL confie au Bureau de la CERC la tâche de donner son aval sur le cahier des charges pour une consultation large des candidats prestataires.

4. Présentation du procédé technique Revêtement Mural Parasismique (REMUPA) objet du groupe de travail n°13 (RIS'K)

Annie-Dominique POULLET intervient pour présenter le projet REMUPA de revêtement mural parasismique.

Le projet sera suivi au travers du GT 13, dont le fonctionnement sera autonome. Une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) sera recherchée auprès du CSTB pour le procédé technique en vue de rendre possible sa diffusion large dans la communauté du bâtiment des Antilles.

La société RIS'K qui pilote un groupement d'entreprises proposera de la formation pour l'application du procédé innovant de manière à s'assurer de sa correcte mise en œuvre sur les bâtiments confortés. Le coût de revient se situe entre 160€ / m² et 200€ / m² posé et fini.

Un bureau d'étude (CETE) et un bureau de contrôle (ANCO) sont impliqués dans le groupement afin d'attester de la validité technique du procédé. La comparaison avec d'autres méthodes similaires de confortement ne pourra se faire que par calcul. De même, une étude sera conduite pour déterminer les impacts sur la tenue du matériau dans le temps, de l'humidité, de la salinité et aussi des deux principaux gaz issus de la décomposition des algues sargasses, le sulfure d'hydrogène et l'ammoniac.

Annie-Dominique POULLET rappelle l'existence de l'aide régionale à la construction durable (ARCD) délivrée par la Collectivité Territoriale de Martinique. Le dispositif est éligible à cette aide.

Questions :

Qu'en est-il de la fin de vie du matériau ?

A ce jour, il n'y existe pas de contraintes particulières lors de la démolition d'un bâtiment ayant bénéficié du procédé. D'une manière générale, les problématiques d'élimination des déchets du BTP ne sont pas nouvelles aux Antilles.

5. Point financier

Gwladys BAUDEL fait un point financier du projet à la date du 30 août 2021.

SUIVI FINANCIER ET COMPTABLE – AU 31.08.21

- Subventions reçues
 - PLOM : avance de 10 % soit 30 000 €
 - Préfecture : avance de 30 % soit 54 000 €
 - Action logement : avance de 30 % soit 96 000 €
 - CTM : demande en cours 15 % soit 64 500 €

- Dépenses
 - AMO : avance de 10 %, soit 49 150,50 €

- Ouverture d'une ligne de crédit de 150 000 € pour couvrir un décalage dans les réceptions des subventions (coût : frais de dossier 1627,50 €)



LE BÂTI MARTINICAIS FACE A SES DÉFIS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Proposition de la prochaine réunion du COPIL : le **jeudi 02 décembre 2021**.

ACTIONS A VENIR

- CERC :
 - Expédier les courriers de demande de mise à disposition de salle de réunion pour les réunions des GT – Octobre 2021

- AMO :
 - Partager la liste des NF DTU pour les métiers du bâtiment publiée par le BNTEC :
Tous les référentiels / Ceux qui mentionnent les DROM
 - Lancer l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) experts-contributeurs
 - Clôturer l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) prestataire de communication
 - Finaliser les conventions avec l'AFPS, RIS'K et le BNTEC

PIECE(S) JOINTE (S) AU COMPTE RENDU :

- Présentation pptx AMO planning et actions de communication
- Présentation pptx AMO Système d'Information
- Présentation pptx RIS'K GT13 REMUPA
- Liste de NF DTU pour les métiers du Bâtiment

Ce compte rendu comporte 7 pages.

[fin du document]